



# Assistance Locataires

Votre ascenseur est à l'arrêt ?  
vous pouvez bénéficier  
d'un **service gratuit** pour  
vos activités quotidiennes.

Cette aide vous concerne si vous :



Avez des difficultés  
à vous déplacer



Êtes en situation  
de handicap



Êtes sénior +60



Êtes enceinte



Avez des enfants  
de moins de 3 ans



groupe **Arcade-vyv**

# Le service d'assistance aux locataires

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Antin Résidences s'est associé à l'entreprise BULLE SERVICES pour vous aider lorsque l'ascenseur est à l'arrêt
- Ce service fonctionne du lundi au dimanche, de 7h à 20h

## DANS QUELLES SITUATIONS ?

- Pour les interventions **programmées** (dans le cadre de travaux)
  - le service démarre le 1<sup>er</sup> jour
- Pour les interventions d'**urgence** (panne, vandalisme)
  - le service peut démarrer sous 24h ou 48h si le délai de réparation est estimé à plus de 3 jours

## POUR QUELS BÉNÉFICIAIRES ?

Les locataires:

- Ayant des difficultés à se déplacer
- En situation de handicap (ponctuellement ou durablement)
- Séniors +60 ans
- Enceintes
- Avec des enfants de moins de 3 ans



## POUR QUELLES PRESTATIONS ?

- Aider et sécuriser les personnes ayant des difficultés à se déplacer, à monter et descendre les escaliers par un accompagnement avec monte-escalier électrique si besoin, ou au bras
- Porter les courses dans les escaliers
- Porter une personne ayant un handicap (chaise PMR fournie)
- Accompagner les personnes avec des enfants de moins de 3 ans à monter et descendre les escaliers



## Les conditions

Ce service est **gratuit pour les locataires**, la prestation étant entièrement prise en charge par Antin Résidences.

**Seul/e votre gardien/e est habilité/e à vous inscrire** auprès du prestataire, en aucun cas vous ne devez vous mettre directement en contact avec le prestataire pour demander son intervention.

Un justificatif vous sera demandé.



**Contactez  
votre gardien/ne  
pour vous inscrire  
dans le dispositif**

